

Lyon, le 10 février 2012

Pôle Métropolitain lyonnais : la Région « prend acte »

Comme le prévoit la loi, la Région s'est prononcée sur la création du **pôle métropolitain lyonnais**, venant approfondir le fonctionnement en réseau de la communauté urbaine de Lyon et des communautés d'agglomération Saint-Étienne Métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois. **Nous avons pris acte de cette création en soulignant, certes, l'aspect positif du renforcement des espaces urbains à l'intérieur de Rhône-Alpes, mais en faisant part des limites que constitue la mise en place de ce nouvel échelon :**

- **une limite de cohésion**, puisque ces pôles métropolitains n'ont pas d'obligation de continuité territoriale et exacerbent ainsi la concurrence des territoires ;
- **une limite démocratique**, puisqu'ils sont composés de représentants des communautés urbaines ou d'agglomération, c'est-à-dire d'élus au 3^{ème} degré, qui traiteront pourtant de politiques importantes pour la vie quotidienne des Rhônalpins ;
- **une limite d'articulation avec les autres collectivités territoriales**, puisque les Départements ou la Région en sont exclus, et que les modalités d'association avec les territoires limitrophes sont encore inconnues.

Ces limites sont d'abord dues à **la loi sur la réforme des collectivités territoriales de décembre 2010**. Alors que les discours du Président SARKOZY ne cessaient d'évoquer la simplification du « mille-feuilles » institutionnel, cette réforme **a complexifié et opacifié le système** en créant un échelon supplémentaire, le pôle métropolitain, et en lui faisant porter des actions relevant des compétences dévolues à d'autres collectivités.

En effet, les compétences dévolues au **pôle métropolitain** (l'économie, l'innovation ou encore les transports) sont étroitement liées à la question de l'aménagement du territoire. Ces domaines relevant des compétences régionales, il nous paraît évident que le pôle **ne peut se construire sans une association étroite de la Région**. C'est tout particulièrement le cas en matière de transports, et c'est la raison pour laquelle **nous avons rappelé que le syndicat mixte de transport, dont la Région a vocation à être chef de file en raison de sa compétence sur les TER, n'est pas viable en l'absence de Rhône-Alpes**.

Alors que l'UMP s'abstient sur ce dossier qu'elle défend à Vienne et refuse à Lyon, le Groupe socialiste se réjouit de l'avis d'une Région libre, qui a débattu et émet des réserves constructives pour montrer **qu'il est possible d'imaginer un développement équilibré et durable de Rhône-Alpes**.